

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS BEAUME-DROBIE (PLUI)

Par arrêté n°A-201907-12 du 19 juillet 2019, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de PLUI du Pays Beaume-Drobie.

Siège de l'enquête publique: Communauté de Communes, 134 Montée de la Chastelanne, 07260 JOYEUSE. Toute information peut être demandée à la Communauté de Communes, autorité responsable du projet (Tel : 04-75-89-80-80).

Le PLUI constitue un document de planification qui établit un projet global d'urbanisme et fixe les règles générales d'utilisation du sol. Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête.

Le Tribunal Administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée par Françoise BRIAND LE GUILLOU en qualité de Présidente de la commission, Jean-François EUVRARD et Jean-Claude MERCIER en qualité de membres titulaires.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 23 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 24 octobre à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- En version numérique sur le site internet : [www.pays-beaumedrobie.com/cdc-urbanisme](http://www.pays-beaumedrobie.com/cdc-urbanisme)
- En version numérique sur un poste informatique tenu à disposition du public au siège de l'enquête
- En version papier, au siège de l'enquête publique et dans les mairies des 19 communes aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Les lieux, jours et heures où la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ces membres, se tiendra à disposition du public sont détaillés ci-après :

COMMUNES	ADRESSE	DATE	HORAIRES
JOYEUSE	Mairie – Place du Château - 07260 JOYEUSE	23/09/2019	09H00 / 12H00
LABLACHERE	Mairie – 6 rte de Joyeuse - 07230 LABLACHERE	23/09/2019	14H00 / 17H00
ROSIERES	Mairie – 165 Avenue André Jean - 07260 ROSIERES	24/09/2019	09H00 / 12h00
SABLIERES	Mairie – Le Village - 07260 SABLIERES	24/09/2019	14H00 / 17H00
CHANDOLAS	Mairie – Place de la Mairie – 07230 CHANDOLAS	26/09/2019	09H00 / 12H00
PLANZOLLES	Mairie – Le Rouvier - 07230 PLANZOLLES	26/09/2019	14H00 / 17H00
VALGORGE	Mairie – Le Mazel - 07110 VALGORGE	02/10/2019	09H00 / 12H00
JOYEUSE	Mairie – Place du Château - 07260 JOYEUSE	05/10/2019	09H00 / 12H00
ROSIERES	Mairie – 165 Avenue André Jean - 07260 ROSIERES	10/10/2019	09H00 / 12H00
LABLACHERE	Mairie – 6 rte de Joyeuse - 07230 LABLACHERE	10/10/2019	14H00 / 17h00
PAYZAC	Mairie – Place de l'Eglise – 07230 PAYZAC	15/10/2019	09H00 / 12H00
RIBES	Mairie – Place de l'Eglise – 07260 RIBES	15/10/2019	14H00 / 17H00
BEAUMONT	Mairie – Le Village – 07110 BEAUMONT	18/10/2019	08H30 / 11H30
ROCLES	Mairie – Le Village – 07110 ROCLES	22/10/2019	09H00 / 12H00
ROSIERES	Mairie – 165 Avenue André Jean - 07260 ROSIERES	24/10/2019	09H00 / 12H00
JOYEUSE	Mairie – Place du Château - 07260 JOYEUSE	24/10/2019	14H00 / 17H00
LABLACHERE	Mairie – 6 rte de Joyeuse - 07230 LABLACHERE	24/10/2019	14H00 / 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/plui-ccpbd>
- Sur les registres d'enquête mis à disposition dans les mairies des 19 communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Par voie postale : Présidente de la commission d'enquête - Communauté de Communes, 134 Montée de la Chastelanne, 07260 Joyeuse
- Par courrier électronique : [plui-ccpbd@registredemat.fr](mailto:plui-ccpbd@registredemat.fr)

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUI, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables dans les mairies des 19 communes, en Préfecture de l'Ardèche et sur le site internet de la Communauté de Communes, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique est consultable dans sa version intégrale au siège de la Communauté de Communes.